

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 25 avril 2025
N° CP-2025-3-6-3
N° applicatif 11351

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

PROJETS D'ÉTABLISSEMENT DES SITES OUVERTS AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE D'ALSACE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace organise l'activité de trois bibliothèques, à Altkirch, Villé et Sarre-Union ; ce sont les sites ouverts au public de la Bibliothèque d'Alsace. Leurs premiers projets d'établissement, objet de ce rapport, fixent les priorités d'actions, matérialisent une trajectoire de plus forte intégration locale, et visent à faciliter l'appropriation locale de ces bibliothèques.

Préambule :

La mission première de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de développement de la lecture publique est d'accompagner l'émergence, la structuration et la consolidation des bibliothèques sur l'ensemble du territoire alsacien. Ce sont plus de 300 bibliothèques qui sont ainsi accompagnées au quotidien.

En complément de cette mission, la Collectivité européenne d'Alsace administre, en régie directe, des services à la population à travers l'action de trois bibliothèques publiques à Altkirch (Médiathèque du Sundgau), Sarre-Union (Médiathèque d'Alsace Bossue), et Villé (Médiathèque de la Vallée de Villé), en synergie avec les intercommunalités bénéficiaires.

Afin de parfaire leur enracinement au sein du territoire, et d'accroître leur appropriation locale, il est proposé que ces bibliothèques publiques soient dotées d'un projet d'établissement formalisé, pour la première fois en 2025. Ces projets d'établissement, qui couvrent la période 2025-2027, déclinent localement les priorités fixées par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de sa Politique de lecture publique - n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 et dans le cadre de son Schéma de développement de la lecture publique - n° CD-2024-1-6-3 du 15 mars 2024.

Ces projets d'établissement matérialisent une trajectoire ascendante, pour ces bibliothèques, d'intégration des enjeux de développement locaux.

I) Les sites ouverts au public de la Bibliothèque d'Alsace : trois bibliothèques de proximité, en mouvement pour intégrer davantage les enjeux de développement locaux

Avec la structuration d'un réseau de plus 300 bibliothèques en Alsace ces 50 dernières années, et une évolution des usages, les sites ouverts au public de la Bibliothèque d'Alsace sont invités à se réinventer, et intégrer davantage les enjeux du développement culturel local.

Si ces sites assurent ponctuellement une mission de soutien documentaire des bibliothèques environnantes, ces bibliothèques sont essentiellement missionnées dans la mise en œuvre d'un service à la population en proximité. Pour garantir la bonne structuration de l'offre documentaire dans ce cadre, un travail de distinction des fonds documentaires sera mené en 2025. La fonction ressource de la Bibliothèque d'Alsace depuis ces sites fera l'objet d'un rapport ultérieur.

Ces trois bibliothèques, administrées par la Collectivité européenne d'Alsace, mènent leurs actions sur un territoire intercommunal, dans une véritable dimension de service à la population. Ainsi, elles accueillent le public pendant les heures d'ouverture, proposent des actions culturelles, et mènent des partenariats avec les acteurs éducatifs, culturels et sociaux du territoire.

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique en Alsace (n° CD-2024-1-6-3 du 15 mars 2024), la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera ces trois bibliothèques pour mettre en réseau les différentes bibliothèques de ces territoires.

A l'heure actuelle, l'intégration de ces bibliothèques dans leur territoire est à parfaire. Cela est dû au fait que le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les trois intercommunalités bénéficiaires est variable, tant sur le projet culturel, que sur la contribution financière de ces intercommunalités à la mise en œuvre de ce service culturel local.

Il est ainsi proposé, en 2025, de refondre le partenariat concernant le fonctionnement et le financement de ces bibliothèques entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Communautés de Communes Sundgau, la Communauté de Communes d'Alsace Bossue, et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé. Les modalités en seront précisées dans une délibération ultérieure.

Les projets d'établissement de ces sites, objet de ce rapport, sont de réels leviers pour intégrer davantage ces équipements culturels dans la dynamique locale.

I) A Altkirch, la Médiathèque du Sundgau : une structure plébiscitée par les habitants

A Altkirch, la Médiathèque du Sundgau – Site de la Bibliothèque d'Alsace de rayonnement intercommunal, établissement du Département du Haut-Rhin puis de la Collectivité européenne d'Alsace, est ouverte depuis 2016. Elle intervient aux côtés des autres bibliothèques du territoire, avec lesquelles elle a vocation à former un réseau. Elle intervient sur un périmètre estimé à 12 000 habitants, conformément au bassin de vie retenu lors de la conception du projet de médiathèque.

La Médiathèque du Sundgau est un établissement culturel identifié, largement plébiscité par les habitants, qui doit, dans un contexte de raréfaction des moyens, prioriser ses actions en adéquation avec les priorités de politique publique établies. C'est l'objet du projet d'établissement.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque du Sundgau décline la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace autour des axes suivants :

- Axe 1 : La Médiathèque du Sundgau, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération au cœur de son territoire ;
- Axe 2 : La Médiathèque du Sundgau, au service du développement de l'esprit critique et de l'imaginaire ;
- Axe 3 : La Médiathèque du Sundgau, un bien commun au service de tous et au rôle social affirmé.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque du Sundgau est joint en annexe du présent rapport.

II) A Sarre-Union, la Médiathèque d'Alsace Bossue : un établissement culturel pivot d'un territoire rural

A Sarre-Union, la Médiathèque d'Alsace Bossue – Site de la Bibliothèque d'Alsace de rayonnement intercommunal, établissement du Département du Bas-Rhin puis de la Collectivité européenne d'Alsace, est ouverte depuis 1975. L'ouverture de ce site relai de la Bibliothèque Centrale de Prêt, alors compétence de l'Etat, répondait à l'enjeu de rapprocher les services culturels des territoires plus éloignés des offres culturelles urbaines. Cette volonté a été poursuivie par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui, en 2019, a engagé un projet de construction d'une nouvelle médiathèque. Le projet est actuellement en cours. L'approbation de l'Avant-Projet Détaillé (APD) fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La Médiathèque d'Alsace Bossue intervient aux côtés des autres bibliothèques du territoire, avec lesquelles elle a vocation à former un réseau. Elle intervient sur un périmètre estimé à 10 000 habitants.

La Médiathèque d'Alsace Bossue est un établissement culturel pivot sur le territoire et est la seule bibliothèque gérée par des professionnels sur le territoire intercommunal. Aujourd'hui, du fait de ses espaces, la Médiathèque est un bout d'un cycle et une nouvelle dynamique doit s'enclencher. C'est l'objet du projet d'établissement.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque d'Alsace Bossue décline la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace autour des axes suivants :

- Axe 1 : La nouvelle Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu de vie et de rencontre ;
- Axe 2 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un service de lecture publique ancré et fédérateur sur le territoire ;
- Axe 3 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu créatif de transmission pour accompagner aux défis du XXI^{ème} siècle.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque d'Alsace Bossue est joint en annexe du présent rapport.

III) A Villé, la Médiathèque de la Vallée de Villé : un levier culturel pour le territoire

A Villé, la Médiathèque de la Vallée de Villé – Site de la Bibliothèque d'Alsace de rayonnement intercommunal, établissement du Département du Bas-Rhin puis de la Collectivité européenne d'Alsace, est ouverte depuis 1975. L'ouverture de ce site relai de la Bibliothèque Centrale de Prêt, alors compétence de l'Etat, répondait à l'enjeu de rapprocher les services culturels des territoires de vallée plus éloignés des offres culturelles urbaines. Cette volonté a été confirmée dans les années 2010 par le projet de restructuration du bâtiment existant ; la nouvelle médiathèque de la Vallée de Villé,

renovée, a ouvert en 2015. C'est dans la poursuite de cet héritage que la Collectivité européenne d'Alsace met en œuvre un service de bibliothèque publique locale à Villé.

La Médiathèque de la Vallée de Villé intervient aux côtés de l'autre bibliothèque du territoire, avec lesquelles elle a vocation à former un réseau. Elle intervient sur un périmètre estimé à 11 000 habitants.

La Médiathèque de la Vallée de Villé est levier culturel d'un territoire confronté à une problématique d'attractivité. C'est l'objet du projet d'établissement.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque de la Vallée de Villé décline la politique de lecture publique de la Collectivité européenne d'Alsace autour des axes suivants :

- Axe 1 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération, au cœur de son territoire ;
- Axe 2 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, au service de l'imaginaire et du développement de la création littéraire ;
- Axe 3 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un centre de ressources pour développer l'esprit critique et l'accès à la culture numérique et scientifique.

Le projet d'établissement 2025-2027 de la Médiathèque de la Vallée de Villé est joint en annexe du présent rapport.

Le présent rapport est soumis pour avis par la 6^{ème} commission.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la mobilisation de la Médiathèque du Sundgau, de la Médiathèque d'Alsace Bossue, et de la Médiathèque de la Vallée de Villé comme moteurs pour la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle intercommunale
- d'approuver le principe de distinction des fonds documentaires dans ces bibliothèques, entre les collections documentaires à destination des bibliothèques environnantes, et les collections documentaires à destination du public direct
- d'approuver le Projet d'établissement de la Médiathèque du Sundgau, en annexe du présent rapport, et dont les axes sont :
 - o Axe 1 : La Médiathèque du Sundgau, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération au cœur de son territoire ;
 - o Axe 2 : La Médiathèque du Sundgau, au service du développement de l'esprit critique et de l'imaginaire ;
 - o Axe 3 : La Médiathèque du Sundgau, un bien commun au service de tous et au rôle social affirmé.
- d'approuver le Projet d'établissement de la Médiathèque d'Alsace Bossue, en annexe du présent rapport, et dont les axes sont :
 - o Axe 1 : La nouvelle Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu de vie et de rencontre ;
 - o Axe 2 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un service de lecture publique ancré et fédérateur sur le territoire ;
 - o Axe 3 : La Médiathèque d'Alsace Bossue, un lieu créatif de transmission pour accompagner aux défis du XXI^{ème} siècle.
- d'approuver le Projet d'établissement de la Médiathèque de la Vallée de Villé, en annexe du présent rapport, et dont les axes sont :

- Axe 1 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un lieu de vie, de citoyenneté et de coopération, au cœur de son territoire ;
- Axe 2 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, au service de l'imaginaire et du développement de la création littéraire ;
- Axe 3 : La Médiathèque de la Vallée de Villé, un centre de ressources pour développer l'esprit critique et l'accès à la culture numérique et scientifique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.